



**DEMANDE D'INSCRIPTION
AU MARCHÉ NOCTURNE DU 25 JUILLET 2025**
Réservé aux professionnels*

Nom : Prénom :

Société :

Adresse :

.....

Tél :

E-mail :@.....

Activité :

.....

Souhaite occuper un emplacement (= 4 mètres linéaires) lors du marché nocturne du 25/07/25

sans électricité 5 euros

avec électricité 7,50 euros puissance kw :

paiement par mandat SEPA à compléter ci-joint + RIB à nous fournir (prélèvement après l'évènement)

***Justificatifs à joindre impérativement à la demande :**

- Extrait K bis du Registre du Commerce et des Sociétés (indiquant une activité ambulante), OU Inscription à la Chambre des Métiers ou à la Maison des Artistes, OU auto-entrepreneur, (justificatif de moins de 3 mois), OU carte de commerçant ambulant,
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité indiquant une activité ambulante,
- Pièce d'identité,
- Attestation de l'employeur pour les salariés.

Fait à : Le : / /

Signature :

Document à renvoyer avant le 15 mai 2025 à l'adresse :

associatif@ville-st-andre-des-eaux.fr

REGLEMENT MARCHÉ NOCTURNE

25 JUILLET 2025

Le marché nocturne est organisé par la ville de Saint-André-des-Eaux sur la Place de l'Eglise le vendredi 25 juillet 2025, de 19h à 23h.

Toute demande d'inscription doit impérativement être accompagnée des justificatifs cités au recto et sera étudiée, une fois le dossier complet reçu, par la commission animations. Une confirmation de participation sera adressée par mail.

Installation / rangement :

L'arrivée sur le site pourra se faire à partir de 17h. Fin impérative de mise en place à 18h45.

Le rangement et le départ seront possibles à partir de 23h.

Stationnement :

Le stationnement des véhicules après déchargement est possible sur les parkings alentours dans le respect des règles de stationnement en vigueur, en privilégiant le parking arrière de la mairie.

Emplacement / matériel :

Taille de l'emplacement : 4 mètres linéaires par exposant.

L'attribution des emplacements sera effectuée par la commission animations 1 mois avant la date du marché.

La ville assure uniquement l'accès à l'électricité. L'ensemble du matériel nécessaire est à prévoir par chaque exposant : rallonges, éclairage, stand / tonnelle, tables, chaises, etc.

Repli :

En cas de pluie, le marché nocturne sera replié au sein de la salle communale « Espace du Marais », située 28 rue du Marais, 44117 Saint-André-des-Eaux. Les exposants seront informés par mail, la veille avant l'événement.

Désistement / annulation :

Tout exposant ne se présentant pas le jour du marché sans avoir préalablement informé le service Animation sera facturé après l'événement.

En cas d'absence dûment signalée avant l'événement, l'exposant sera exonéré de paiement, mais ne bénéficiera pas d'une priorité d'emplacement pour l'édition suivante.

Les absences doivent impérativement être justifiées par **mail** à l'adresse suivante : [associatif@ville-st-andre-des-eaux.fr]. Elles ne seront prises en compte qu'après réception d'un **accusé de réception** envoyé par le service municipal Animation.

Lu et approuvé :

Le : / /

Signature :

